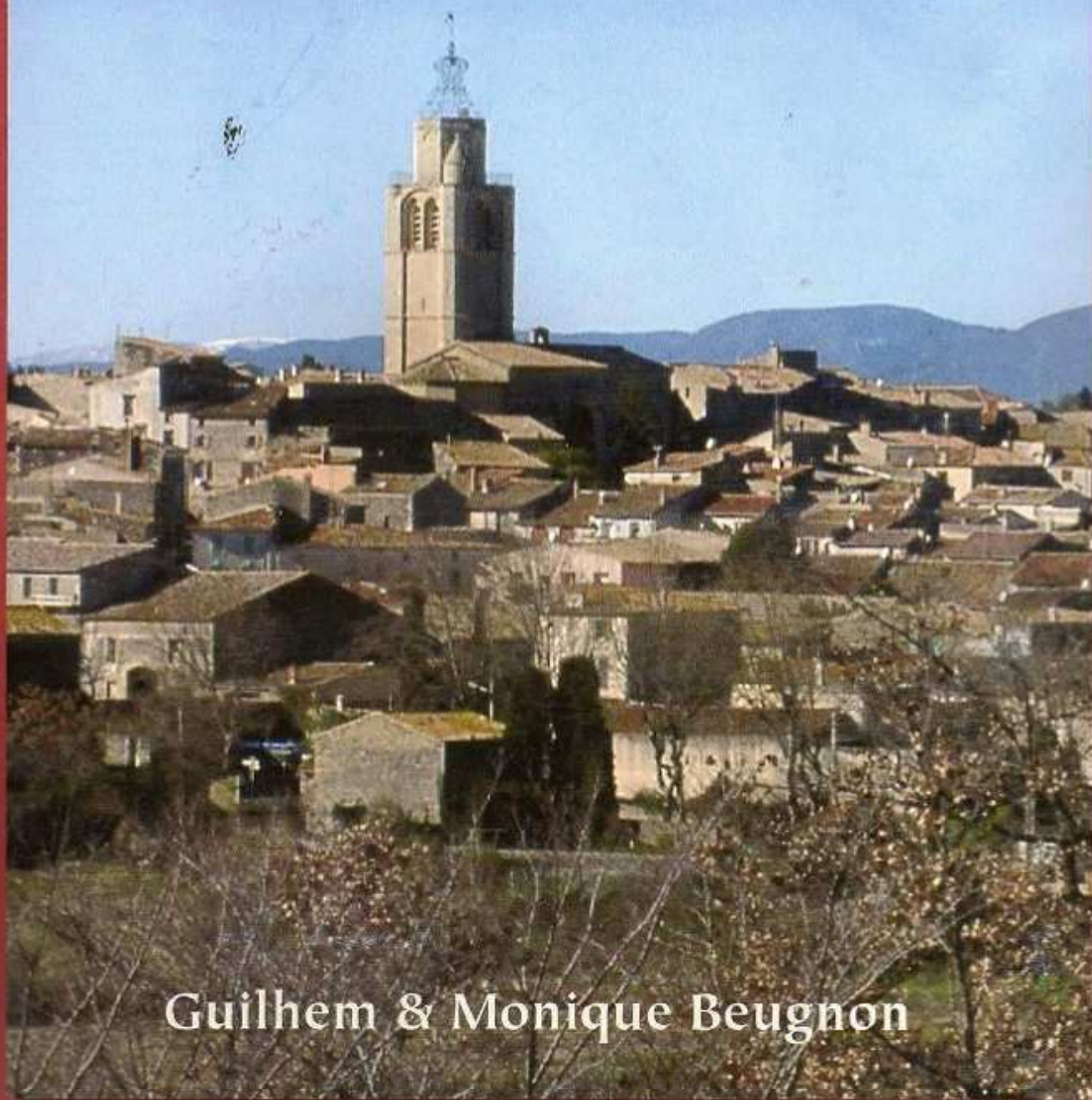


# CAUX

un village

à travers son blason



Guilhem & Monique Beugnon

MAIRIE DE CAUX



## A L'ORIGINE



1. Armoiries de Caux au pairle losangé (1696)

2. Armoiries de Caux écartelées (1992)

Devises de J.-P. Fernon

L'art héraldique, ou science des blasons, est né au XII<sup>ème</sup> siècle dans le fracas des batailles féodales. Grâce à ses figures caractéristiques peintes de couleurs vives sur les boucliers et brodées sur les bannières, il permettait une parfaite identification des chevaliers autrement méconnaissables sous des armures toutes semblables.

Dès le XIII<sup>ème</sup> siècle, le blason reproduit sur les sceaux permit d'authentifier les auteurs (familles ou communautés) des actes contractuels tandis qu'il apparaissait aussi, de façon décorative, sur de nombreux autres supports.

Si de nos jours l'usage du blason est plus discret, il reste pourtant un excellent moyen de distinguer une personne, un groupe, une collectivité. Et l'on comprend le soin des communes à reproduire le leur sur les documents administratifs, touristiques, les édifices publics, voire à adopter de nouvelles armoiries jugées plus distinctives que les précédentes.

C'est la cas du village de Caux qui a troqué un pairle losangé (fig. 1) imposé à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle par l'administration pour un blason écartelé (fig. 2) illustrant quelques grandes étapes de son histoire.

## LE PAIRLE LOSANGE

1696. Les finances du Royaume de France engagé depuis huit années dans la coûteuse guerre de la Ligue d'Augsbourg<sup>1</sup> sont au plus bas. Sous le prétexte de lutter contre les "abus qui s'étoient glissés dans le port des

armes et prévenir ceux qui s'y pourroient introduire par la suite", le contrôleur des finances suggère à Louis XIV d'imposer le droit au port d'armoiries. "Dans une société d'ancien régime marquée par d'inénarrables querelles de préséance", il s'agit en fait "d'exploiter l'inépuisable filon de la flagornerie pour s'assurer de nouvelles rentrées fiscales".

Un Édit royal du 20 novembre ordonne donc la création d'un Armorial général<sup>2</sup> où seront recensées, moyennant finance, toutes les armoiries portées dans le royaume, celles des nobles mais aussi des roturiers, des corporations et des communautés, sous peine d'une amende de 300 livres et de la confiscation des biens meubles armoriés pour ceux qui en feraient usage sans être enregistrés. Seuls quelques nobles et communautés religieuses s'étant empressés de répondre à l'appel, un nouvel arrêt du Conseil du 3 décembre 1697 décide, dans chaque généralité, l'établissement de rôles sur lesquels seront inscrits tous les particuliers et toutes les communautés jugées capables de porter des armoiries. Après la publication des rôles, ces derniers auront huit jours pour les faire enregistrer, faute de quoi ils s'en verront attribuer d'office.

Face au mécontentement soulevé par un édit impopulaire, le Roi finit par dispenser du port des armoiries les communautés les plus pauvres (1699). A partir de 1709, l'édit n'est plus appliqué.

Didier Catarina et Jean-Paul Fernon ont clairement montré combien, pour l'actuel département de l'Hérault, "le bilan du travail des commis à l'enregistrement reste extrêmement contrasté [...] : alors que montpelliérains et biterrois sont



Nous Consuls modernes de la Communauté de Caudebec diocèse  
 de Beziers Généralité de Montpellier Certifions a qui il  
 appartiendra que Messire Paul François Vincent de Fleury  
 Seigneur de cette du présent Lieu de Caudebec, dit Compris toutes  
 Les années susdites Rentes de préambule de la présente  
 Communauté possesseur des Buns & droits nobles, seauoir  
 pour le huitième article du dit préambule La somme de Cent  
 Luns pour abonnement du fief de Sigisac, pour seauoir de  
 Comptant avec Messire de Bedon de Celle pour le dixième  
 article onzième article La somme de cinquante neuf Luns  
 de dix neuf sols pour même abonnement, au treizième article  
 pour même abonnement La somme de cinquante Luns &  
 finalement au seizième article pour autre abonnement de  
 trois deniers Cent quatre Luns Revenant Les susdites quatre  
 sommes a trois cents vingt quatre Luns dix neuf sols En  
 foy de quoy nous auons fait le present pour seruir de valeur  
 ainsi qu'il en sera raison a Caudebec Le vingthoiesme aoust mil sept  
 cents quatre vingt vne.

Par Nos Dits sieurs  
 Louis de la Roche & Jacques de la Roche  
 Consuls





*entièrement quadrillés, lodévois et saint-ponais demeurent presque vierges !”*

Les commis du bureau de Béziers déploient un zèle qui semble n'avoir d'égal que l'indigence de leur production. Des 102 communautés

du diocèse, 65 se voient attribuer d'office un

blason au pairle losangé et 35 un sautoir losangé.

Seules les villes de Béziers et de Corneilhan échappent à la “tyrannie géométrique” en faisant enregistrer des armes anciennes.

Le centre et le nord du diocèse de Béziers subissent la déferlante des

pairles losangés - pièces en forme de Y partant de la pointe de l'écu pour aboutir aux deux angles du chef - que seules les couleurs permettent de distinguer. La communauté de Caux fait ainsi son entrée dans le monde très codifié de l'héraldique avec un blason d'or au pairle losangé d'argent et d'azur<sup>3</sup> (fig. 1). Utilisées surtout au XX<sup>ème</sup> siècle, ces armes ornent toujours la façade de la salle de fêtes.

## HOUSEAU ET FLEURS DE LYS

1781. Au bas d'un certificat des consuls modernes de Caux en date du 23 août figure un sceau reproduisant le blason de cette communauté à la veille de la Révolution<sup>4</sup> (fig. 3). Il diffère totalement de celui attribué d'office un siècle plus tôt : sous trois fleurs de lys, les lettres CAVX encadrent un houseau tourné vers la droite.

Le houseau (alias heuse, houssette ou housseau) est une haute guêtre de cuir autrefois en usage parmi les gens de guerre et les voyageurs à cheval pour garantir la jambe de la boue et du froid. Charlemagne et les Francs le chaussaient à la guerre comme à la chasse.

A Caux, le houseau, accompagné de deux roses, apparaît sculpté sur la clef de voûte et quatre culots de la chapelle nord de l'église paroissiale (fig. 4-5). A Pézenas, toujours encadré de deux roses, il figure sculpté à gauche du bandeau de la porte de l'hôtel de Caux, au n° 3 de l'actuelle rue Mercière (fig. 6). Cette conjonction permet d'attribuer à la famille de Caux ces armes qui n'apparaissent dans aucun des armoriaux du Languedoc<sup>5</sup>.

Un Inventaire des titres de Languedoc dressé en 1775 révèle l'existence, au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, d'un Théobal de Caux possessionné dans le village dont il porte le nom<sup>6</sup>. S'agit-il de la même famille que celle de ce Bérenger de Caux qui, en mars 1172, renonce à la coutume ancienne par laquelle les seigneurs du lieu s'arrogeaient le droit de piller les effets du chapelain de la paroisse après sa mort<sup>7</sup>? Rien ne permet de l'assurer.

3. (page précédente et ci-dessus)  
Certificat des consuls de Caux portant le blason de la communauté  
Archives départementales de l'Hérault  
C 4984







En 1471, Raimond Roger de Caux, co-seigneur du lieu, y acquiert une terre détenue par Claude de Corneilhan<sup>10</sup>. En 1503, Jean de Caux, "un peu malade de corps", dicte ses dernières volontés à M<sup>r</sup> Recoules<sup>11</sup>. Après avoir "recommandé son ame a dieu tout puissant, à la bienheureuse vierge mari et a toute la cour celeste", il demande à être "enseveli au cimetièrre de st gervais et protais dans la chapelle de notre dame de pieté [...] et au tombeau de ses pere et mere." Cette chapelle correspond en fait à la chapelle Nord de l'église et l'on comprend ainsi la présence des armoiries au housseau. Sous le dallage actuel, le caveau donne sur l'ancien cimetière, en contrebas, par une porte actuellement murée<sup>12</sup>.

Dans le testament de Jean de Caux dont Bénédicte, son épouse, est la principale bénéficiaire, il n'est fait mention d'aucune descendance. Le patronyme survivra dans la branche piscénoise jusqu'à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>13</sup>. Un patronyme qui inspira les armes parlantes de la famille : cauçar, "chausser" en occitan, rappelant le nom de Cauç (Caux dans cette même langue).

Quant à la rose, d'après le sermon *In dominica lactare, seu de rosa* du pape Innocent III (1160-1216), elle désigne le Christ et ses trois substances : sa nature humaine inaltérée représentée par l'or dont est faite la fleur, son âme toute vertueuse et sa déité exprimées par le musc et le baume qu'exhale la rose. Tous les ans, le quatrième dimanche de Carême, dit de Laetare, le pape avait coutume d'offrir une rose d'or à quelque prince de la Chrétienté dont il voulait ainsi signaler la piété. À l'époque contemporaine, Jean Paul II a remis des roses d'or à de nombreux

sanctuaires dédiés à la Vierge Marie, dont celui de Lourdes.

Le testament de 1503 affiche clairement la piété de Jean de Caux dont veulent témoigner les deux roses d'or de son blason : tous les prêtres de la paroisse, le prieur de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais, les membres de la confrérie de saint Jacques, le diacre et le sous-diacre bénéficieront de legs en deniers tournois. Quant aux "pauvres de J. C.", ils recevront "une charité de pain cuit jusqu'à la quantité de dix setiers bled de touselle [...] à perpétuité et tant que monde sera monde".

Les fleurs de lys qui apparaissent sur le sceau de la communauté, sont, en héraldique, les meubles les plus honorables. Souvent considérées comme symbole marial, elles sont devenues en France, à partir du Moyen Age l'emblème de la royauté. Ce lien s'est créé sous l'influence de Suger et de Saint Bernard. Vouant une dévotion à la Vierge, ils se sont efforcés de placer le royaume de France sous sa protection. Ce n'est que lors du sacre de Philippe Auguste ou dans la seconde moitié de son règne que la fleur de lys prend place dans les armoiries royales, sous la forme d'un écu d'azur semé de fleurs de lys d'or. Vers la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle le semé disparaît progressivement, laissant la place à trois fleurs de lys symbolisant la sainte Trinité.

A Caux, les fleurs de lys apparaissent sculptées sur une pierre incrustée dans la partie supérieure de l'arc en plein cintre de la porte orientale des remparts (fig. 7, 10). Située au Sud-Est de l'église, cette porte paraît être la plus ancienne de l'organisation défensive du *castrum* de Caux et date très probablement du XII<sup>ème</sup> siècle. Le blason fleurdelysé est plus tardif

4. (pages de gauche)  
Blasons de Jean de Caux  
et de son épouse  
sculptés sur les consoles  
de l'arc roman  
de la chapelle Nord  
de l'église paroissiale  
Clichés G. Beugnon

et rappelle l'appartenance de la communauté au domaine royal. En 1271, la fille de Raymond VII, comte de Toulouse, épouse d'Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis, meurt sans laisser d'enfant. Le Languedoc est alors définitivement rattaché à la couronne de France. En 1362, Charles d'Artois, descendant de Robert I<sup>er</sup> d'Artois, autre frère de Saint Louis, reçoit la ville, le château et la châtellenie de Pézenas érigés en un comté auquel est rattachée, entre autres communautés, celle de Caux.

Les marques du pouvoir royal ont disparu presque partout à l'époque révolutionnaire aussi doit-on considérer l'écu fleudelysé de ce village comme une exception rare<sup>14</sup>.

Sans doute peut-on, de ce qui précède, restituer ainsi le blason de la communauté de Caux au XVIII<sup>ème</sup> siècle : de gueules au houe au contour d'or accosté des lettres CA à dextre et VX à senestre de... au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.

La Révolution aura raison de ces armes "royales" et le XIX<sup>ème</sup> siècle verra resurgir un pairle losangé qui probablement n'avait jamais servi.

## AUX ARMES ECLATEES

1992. La commune de Caux décide de troquer pour des armes plus personnelles un pairle losangé par trop répandu<sup>15</sup>. Et l'on va dépoussiérer le blason autrefois découvert par le commandant Maders dans les archives de M<sup>r</sup> Balsan, ancien notaire du village<sup>16</sup> : écartelé, au premier de gueules à la bande d'argent ; au deuxième d'azur aux trois fleurs de lys d'or ; au troisième de sable à un croissant d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles aussi d'or ; au quatrième de gueules au houe au contour d'or accompagné en chef de deux roses du même<sup>17</sup> (fig. 2).



Selon M. Maders, ces armoiries auraient été utilisées aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles. Aucun document d'archive ne semble pourtant étayer cette hypothèse. Nous nous contenterons de décrire le blason qui désormais représente notre village sur les véhicules municipaux, la rampe de la mairie, les documents officiels.

La bande d'argent sur fond de gueules apparaît associée au houe sur les consoles de la chapelle nord de l'église paroissiale. Elle appartient logiquement à l'épouse de Jean de Caux dont il reste à retrouver l'identité. Le quartier de France et celui au houe ont été évoqués précédemment. Pour la lune et ses étoiles, il faut ouvrir l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de Louis de La Roque au chapitre Bedos de Celles<sup>18</sup> : de gueules à trois croissants d'argent surmontés de trois étoiles de même,

5. (page suivante)  
Blason de Jean de Caux  
sculpté sur la clef de voûte  
et sur les culots de croisée  
de la chapelle Nord  
de l'église paroissiale  
Clément G. Beugnon







à l'orle de huit coquilles d'argent (fig. 8). Chez J. B. Ricstap, étoiles et coquilles sont d'or<sup>19</sup>. Quoi qu'il en soit, le troisième quartier reprend bien certains éléments des armes de la famille Bedos de Celles qui donna à Caux des baillis, des seigneurs<sup>20</sup>, un prêtre<sup>21</sup> et son plus illustre enfant, le facteur d'orgues Dom François Bedos de Celles (1709-1779) honoré lors des Journées européennes du patrimoine en septembre 2004<sup>22</sup>.

Si les armoiries de Caux ont ainsi évolué au fil des siècles, les éléments du blason actuel condensent avec bonheur 600 ans de l'histoire de notre village, de Charles d'Artois à la Révolution.

6. (ci-dessous)

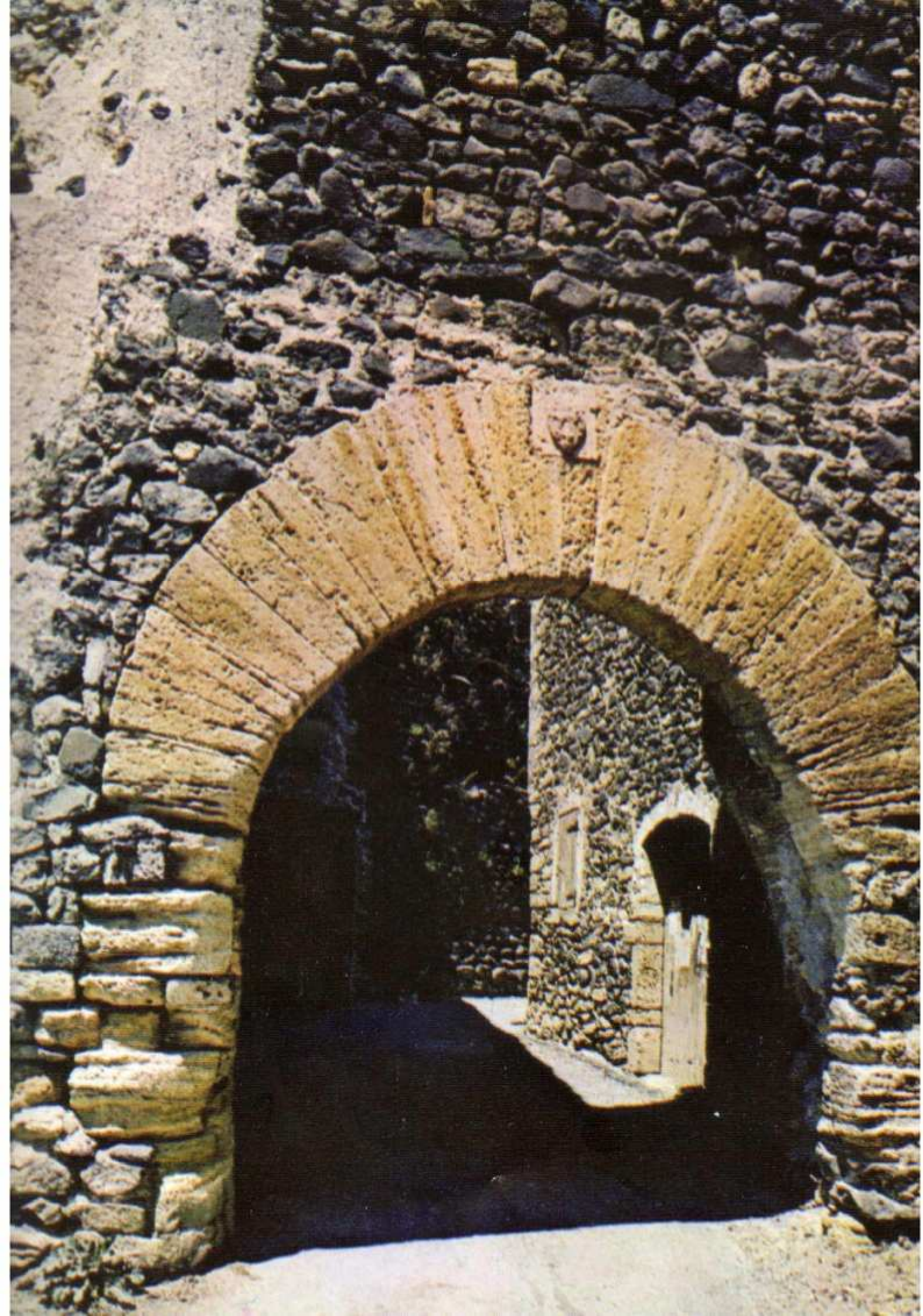
Blason de la famille de Caux sculpté sur le bandeau de la porte de l'Hôtel de Caux, n° 3, rue Mercière, à Pézenas. On remarquera que le houeau est ici tourné vers la gauche  
*Cléber G. Beignon*

7. (page de droite)

Ecu fleurdelysé sur la porte orientale des remparts, avant restauration  
*Collection particulière*









## NOTES

1. Conflit qui, de 1688 à 1697, opposa la France à la ligue réunissant les autres grands États de l'Europe accusant Louis XIV de vouloir établir une monarchie universelle.
2. Didier Catarina in Catarina, Fernon, David 2004, 10.
3. Edit du Roy portant création d'une grande maîtrise souveraine, avec un armorial général ou dépôt public des armes et blasons de toutes les personnes, provinces, villes, terres, seigneuries, compagnies, corps et communautés du royaume et des maîtrises qui seront jugées à propos. Cet armorial général sera par la suite connu sous le nom d'Armorial (général) d'Hozier du nom de Charles d'Hozier, Conseiller du Roi, et de ses descendants, Juges d'Armes de France jusqu'à la Révolution.
4. Catarina, Fernon, David 2004, 14-16.
5. Hozier 1696, bureau d'enregistrement de Béziers, p. 1464, n°173 (texte) ; vol. D, f° 190 (dessin). L'héraldique française utilise sept couleurs portant le nom d'émaux qui, lorsque le blason est représenté de façon monochrome, sont symbolisées par un système de hachures et de points. Elles sont partagées en deux groupes : les métaux (or et argent) et les couleurs proprement dites (azur/bleu, gueules/rouge, sable/noir, sinople/vert, pourpre/violet) auxquels il faut ajouter le groupe des fourrures héraldiques (hermine, vair et leurs variantes).
6. Archives départementales de l'Hérault, C 4984. Certificat des consuls modernes de la communauté de Caux concernant messire Paul François Vincent de Fleury, seigneur direct dudit lieu.
7. Béjard 1655, Caux 1676, Beaudeau 1686, Gastelier de La Tour 1767, La Roque 1860,
8. "1341, offre faite par Théobal de Caux de la moitié de Salvasan [Cébazan ou Sallèles ?] pour le rachat au quint denier 50 livres et un marc d'argent. Paiement du quint et rachat de la donation de Théobal de Caux à son neveu des lieux de Caux" (Inventaire 1775).
9. Devic, Vaissette 1872, V, c. 1428, n°69 et Rouquette 1918, 332, f° 295. En 1176, il abandonne au chapitre de Saint-Nazaire de Béziers tous ses droits sur sa portion des dîmes de Sallèles au cas où ses successeurs viendraient à réveiller la dite coutume (HGL, V, c. 1429, n°74 et Doat, vol. 61, f° 258). La même année, il promet à Bernard, évêque de Béziers, de lui rendre fidèlement les clefs des portes du castellum de Vailhan (Rouquette 1918, n°246, p. 359), reconnaissant tenir en fief de cet évêque et de l'Eglise de Béziers trois manses au château de Vailhan pendant les mois de septembre, octobre et novembre qu'il croyait à tort posséder en alleu (Doat, vol. 61, n°155, f° 260, 15 mai 1176). Il abandonne aussi en faveur de Dieu, de sainte Marie, de saint Pierre, des saints martyrs Gervais et Protas, de saint Nazaire et saint Celse, et de Bernard évêque et de l'Eglise de Béziers, tout ce qu'en vertu d'un mauvais usage (*pravam consuetudinem*), il prenait sur les droits ecclésiastiques de Caux (Doat, vol. 61, n°152, f° 249, 1176). En août 1217, Guillaume de Vailhan rend hommage à Bérenger de Caux pour les huit mois où il tient le château de Vailhan, les clefs et la tour (Doat, vol. 62, f° 81, 6 des calendes d'août 1217). En 1233, le roi Saint-Louis donne en assise à Bérenger de Caux et à sa femme, soeur de Gaufred de Faugères, la moitié des terres de ce dernier, pour produire une rente annuelle de quarante livres (Doat, vol. 153, n°470, f° 138. Octobre 1233).



8. Armoiries  
des Bedos de Celles  
Dessin de J.-P. Fernon



10. Barthès 1980.
11. Reproduit dans Fabre 1878, 89-95 et Maders 1987, 87-88.
12. On remarquera dans le chœur de l'église, à gauche de l'actuelle porte de la sacristie, un passage muré qui permettait de faire passer directement les cercueils dans le cimetière. Côté extérieur, ce passage se signale par une niche abritant une statue de saint Joseph provenant de l'ancienne école privée de filles.
13. Les recherches de Paul Fabris sur Les familles nobles et notables de Pézenas vues par le consulat nous éclairent sur la présence de la famille de Caux dans cette ville. Guilhema y est électrice en 1378, Raymond et Etienne en mai 1481. Le 14 avril 1482, Etienne est nommé consul pour le quarton de la ville. Sans doute est-il le frère de Jean de Caux dont il est dit dans le testament de 1503 qu'il lègue à son frère Etienne, marchand à Pézenas, "*vingt-cinq livres moyennant lesquelles il vût qu'il se contente et ne puisse prétendre autre chose sur ses biens*". Jacques de Caux sera élu second consul le 23 avril 1525. Un Jean de Caux, fruitier du duc de Montmorency, épouse à Pézenas Catherine de Chartus (Chartreux) le 30 septembre 1607. En 1675, leur fils Henri, huissier du commissaire du roi aux États de Languedoc, est chargé par l'intendant de Bezons de dresser le catalogue des gentilhommes de cette province. L'ouvrage, imprimé à Pézenas l'année suivante par J. Martel, assurera la mémoire d'une famille éteinte au XVII<sup>ème</sup> siècle. Les de Caux étaient aussi possessionnés à Pignan comme l'atteste le mariage, en 1576, de Robert de Caux, co-seigneur de Pignan, avec Dauphine de Sarret de Coussergues. On la trouve veuve et sans enfants en 1580. En 1415, Jean de Caux, baile du seigneur d'Aulmes, près de Montagnac, est cité par Guillaume Matfred dans une déclaration de domicile.
14. Retiré lors des travaux de réfection de la porte menés dans les années 1990, le blason d'origine, érodé par le temps, attend en lieu sûr de trouver un écrin à la hauteur de sa charge historique.
15. Cf. Écho municipal n°37 du 2<sup>ème</sup> trimestre 1993. Le récent *Armorial des communes de l'Hérault* de D. Catarina, J.-P. Fernon et J. David recense 28 communes ayant adopté un (nouveau) blason au cours des quinze dernières années.
16. Maders 1976, 240-241.
17. Catarina, Fernon, David 2004, 37.
18. La Roque 1860, I, 61.
19. Rietstap 1884, I, 149. On notera la description donnée par Henri de Caux dans son Catalogue général pour Hector de Bedos, seigneur de Celles, et Charles, son fils, demeurant à Caux : "*De gueules à trois croissants en pointe d'argent, entourés de huit coquilles aussi d'argent, posées 3, 2 et 3*". Il est assez fréquent que les émaux diffèrent ainsi d'un armorial à l'autre, les armes pouvant correspondre à des branches différentes d'une même famille.
20. Charles de Bedos de Celles (?-1704), époux en premières noces de Marthe Croze et en secondes noces de Françoise de Fleury ; son fils Henri (?-1737), époux de Jeanne de Pradines ; son petit-fils Charles-Joseph (1705-1777), époux de Marie-Gabrielle de Saint-Julien du Puech ; son arrière-petit-fils Joseph-Paul-François (1747-?), époux de Marie-Madeleine de Laudun, dernier seigneur de Caux puis consul-maire.
21. Henri de Bedos de Celles (?-1736), frère cadet de Charles, curé de Caux de 1695 à 1722 puis de Bélarga jusqu'à sa mort (cf. Maders 1975).
22. François de Bedos de Celles, frère cadet de Charles-Joseph, né à Caux le 24 janvier 1709, décédé à l'abbaye de Saint-Denis le 25 novembre 1779 (cf. Steinhaus 2001).



## SOURCES

**Barthés 1980** : Henri Barthés, *Histoire de Corneilhan, 1: L'Antiquité, sainte Céronne, la féodalité*, Commune de Corneilhan, 1980, 275 p., [4] p. de pl. -ill.

**Beaudeau 1686** : Jacques Beaudeau, *Armorial des Estats du Languedoc, enrichi des elemens de l'Art du Blason. Gravé et Recueilli. Par Jacques Beaudeau, graveur, à Montpellier*, Daniel Pech, Montpellier 1686, CXIV pl., texte non pag., in-4°.

**Béjard 1655** : J. Béjard, *Recueil des titres, qualités, blazons et armes des seigneurs barons des Estats Généraux de la province de Languedoc tenus par... Monseign le prince de Conty en la ville de Montpellier l'année 1654 [...]*, Imprimerie de S. Jasserme, Lyon 1655.

**Catarina, Fernon, David 2004** : Didier Catarina, Jean-Paul Fernon, Jacky David, *Armorial des communes de l'Hérault*, Artistes en Languedoc, Montpellier 2004, 135 p. ill. coul., 24 cm.

**Caux 1676** : Jean de Caux, *Catalogue général des Gentils-hommes de la province de Languedoc, dont les titres de noblesse ont été remis devant Monsieur de Bezons, chevalier, conseiller d'Etat ordinaire du Roy, Intendant de Justice, Police et Finances du Languedoc ; lesquels titres de Noblesse ont été confirmés par jugement souverain dudit sr de Bezons et autres Commissaires à de deputez : en vertu de la Commission de Sa Majesté pour la recherche de la Noblesse, du mois de mars 1668. Divisé en deux généralitez savoir Tolose et Montpellier, chacune d'icelles contenant onze diocèse mise en son rang et ordre, les noms de tous les Gentils-hommes, avec leurs Armes et Blazons de chacun par lettres alphabétiques pour la commodité du Public ; le tout par le soin et application du sieur Henri de CAUX, habitant de la ville de Pézenas, qui a été présent lors des dits Jugemens de Noblesse*, J. Martel, Pézenas 1676, in-2°.

**Devic, Vaissette 1872** : Dom Claude Devic, Dom Joseph Vaissette, *Histoire générale de Languedoc* (publiée sous la direction de M. Edmond Dulaurier ; annotée par Emile Mabille, Edw. Barry ; continuée jusqu'en 1790 par Ernest Roschach), Édouard Privat, Toulouse 1872-1892, 15 volumes.

**Doat** : Collection Doat, Bibliothèque nationale de France.

**Fabre 1878** : Albert Fabre (ss. la dir. de), *L'Hérault illustré, revue historique*, deuxième volume, [s.n.], Montpellier 1878, 190 p.

**Fabris 1978** : Paul Fabris, Les familles nobles et notables de Pézenas vues par le consulat (XVIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), in *Hommage à Jacques Fabre de Morlbon (1913-1976). Mélanges historiques et généalogiques Rouergue, Bas-Languedoc*, Ateliers professionnels de l'O.S.J., Albi 1978, pp. 259-274.

**Gastelier de La Tour 1767** : Denis-François Gastelier de La Tour, *Armorial des États du Languedoc*, Vincent, Paris 1767, in-4°, 246[-2]p.

**Hozier 1696** : *Armorial général d'Hozier*, Bibliothèque nationale de France.

**Inventaire 1775** : *Inventaire des titres de Languedoc*, tome 2, Bibliothèque d'Histoire du droit de la faculté de droit de Montpellier, 1775, manuscrit.

**La Roque 1860** : Louis de La Roque, *Armorial de la Noblesse de Languedoc, Généralité de Montpellier*, Félix Seguin/Firmin-Didot/E. Dentu, Montpellier/Paris, 1860, 2 vol.

**Maders 1975** : Hyacinthe Marius Maders, *Caux, mon village en Biterrois*, 5<sup>ème</sup> fascicule, Les Amis de Caux, s.d. [1975], 117-123.

**Maders 1976** : Hyacinthe Marius Maders, *Caux, mon village en Biterrois*, 10<sup>ème</sup> fascicule, Les Amis de Caux, s.d. [1976], 240-241.

**Maders 1987** : Hyacinthe Marius Maders, *Caux, mon village en pays d'Oc, arrondissement de Béziers*, Imprimerie Domens, Pézenas 1987, 253 p.

**Rietstap 1884** : Johannes Baptista Rietstap, *Armorial général, précédé d'un Dictionnaire des termes du blason*, G. B. Van Goor Zonen, Gouda 1884-1887.

**Rouquette 1918** : Abbé Jean-Baptiste Rouquette, *Cartulaire de Béziers (Livre Noir)*, Picard-Valat, Paris-Montpellier 1918-1922, VIII-272 p.

**Steinhaus 2001** : Hans Steinhaus, *Wege zu Dom Bédos. Daten, Dokumente, Deutungsversuche*, Verlag Christoph Dohr, Köln 2001, 157 p.



9. Armes incrustées dans le mur de l'hospice de Caux. Elles rappellent les armoiries de Béziers : d'argent à 3 fascés de gueules ; au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or, les fleurs de lys ayant sans doute été bûchées sous la Révolution.

Bien que l'Eglise de Caux ait été rattachée au chapitre cathédral Saint-Nazaire de Béziers en 1478, on s'explique mal la présence des armes de la communauté de Béziers, Saint-Nazaire ayant ses propres armoiries.

Cliché G. Beugnon

10. (page de droite) Ecu fleurdelysé de la porte des remparts

Cliché G. Beugnon

## REMERCIEMENTS

Tous nos remerciements vont à Jean-Denis Bergasse et Philippe Huppé, familiers de l'art héraldique et des vieilles maisons languedociennes, à Jean-Paul Fernon, dessinateur des blasons de cet article, à Steen, précieux conseiller en infographie, et à la Mairie de Caux, éditeur du présent fascicule.





Edition : Mairie de Caux (04 67 98 40 09)  
Graphisme et mise en page : Guilhem Beugnon  
Impression : J-F Impression, 04 67 27 34 11  
Février 2007



L'héraldique municipale connaît depuis quelques années un regain d'intérêt car l'on voit dans les armoiries le reflet d'une identité culturelle et historique. Longue de plusieurs siècles, l'histoire du blason de Caux apparaît chargée de symboles où se cotoient roses et fleurs de lys, lune et étoile, païre et houseau.

